

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2019

N° 2019-133

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	51 Dont 8 procurations
Votes pour :	51
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	10 décembre 2019

**Présents votants (43)** : MOUNIQ Jean, SAJOUS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse

**Présents non votant** : DILHET Sylvie, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, BACQUE Jean, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Laurent

**Absents (13)** : PUCEL Matthieu, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, ROCA Jacques, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor, ISOART Jean-Michel

**OBJET** : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19.11.19

**Procurations (8)** : TREY Jean-Claude à ANGLADE Jean-Louis  
VIDAL Thierry à PETIT Maurice  
DELASSO Maryse à DESMARAIS Nadine  
MUR Raymond à BUERBA Jean-Pierre  
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri  
SOLANA Michel à RICARD Louis  
BRUN Didier à FINES Frédéric  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Monsieur Louis RICARD a été nommé secrétaire de séance.

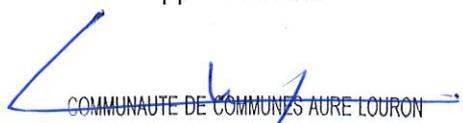
Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 19.11.19 et demande aux conseillers communautaires leur approbation.

Le procès-verbal du conseil communautaire du 19.11.2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU